Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

Simaje

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Simaje, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015). D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante.

Il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

Les principales ressources du SIMAJE reposant sur les contributions des communes membres, il est intéressant d'analyser l'environnement économique et législatif qui impacteront les finances communales en 2022.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Après le repli généralisé à l'échelle mondiale provoqué par la vague épidémique de Covid-19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021 grâce à l'arrivée des vaccins et des plans de soutien budgétaire massifs.
Cependant, aux successives vagues de contamination, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la reprise. La remontée des prix de l'énergie a provoqué une accélération de l'inflation au second semestre. Des pénuries de biens limitent certaines productions industrielles ainsi que la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs comme la restauration.
Les confinements ayant été plus longs en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis : de 2,1% au T2 elle passe à 2,2% au T3.
Les banques centrales ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes sur l'année 2021. La Banque Centrale européenne n'a pas revu sa position estimant que les facteurs d'augmentation de l'inflation se dissiperont d'eux-mêmes dans les prochains mois.
La croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3% en 2021 puis ralentirait en 2022 à environ 4,3% selon les estimations.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

La levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2ème trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de la croissance en France.
La reprise des secteurs fortement impactés par la crise comme l'hébergement, la restauration a entrainé la progression de la consommation. L'investissement est resté stable en raison des difficultés d'approvisionnement. Les exportations se sont accélérées alors que les importations restaient stables engendrant ainsi un solde positif des échanges extérieurs de l'ordre de 0,3%.
Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6% au 4ème trimestre et devrait ralentir au 1er avant de repartir au 2ème trimestre 2022.
Sur le marché du travail, l'emploi salarié a augmenté dépassant de 1% le niveau antérieur à la pandémie. Cependant, l'emploi dans l'industrie reste bien en deçà de son niveau avant crise.
Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage passant de 8,9% fin 2020 à 7,6% fin 2021.
La progression de l'inflation en 2021 a été de 2,1%, les projections sont incertaines du fait de l'apparition de nouveaux variants.
Les deux dernières années ont été marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire. En 2022, les finances publiques devraient retrouver une trajectoire plus classique.
Le déficit public devrait atteindre 8,4% du PIB en 2021 et baisser à 4,8% en 2022 selon la loi de finances. Le gouvernement tablerait plus sur une conjoncture économique favorable que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes : la viabilité du budget dépend principalement de la consommation des ménages à condition que le niveau d'inflation ne perdure pas et que le marché du travail soit aussi dynamique qu'attendu.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

Un plan de 30 milliards d'euros dans le cadre de France 2030 devrait renover l'industrie française avec la moitié des dépenses tournées vers la transition écologique, il se décline en 10 objectifs.

LE CONTEXTE LEGISLATIF

La loi de finances 2022 est la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022.
Il s'agit d'un document de fin de mandat qui contient peu de nouveautés pour les collectivités territoriales si ce n'est des ajustements sur les réformes fiscales engagées et qui poursuit le plan de relance lié à la crise sanitaire.
Certains de ses articles devraient cependant avoir une suite dans les années à venir.

Quelques mesures du PLF 2022 impactant les collectivités locales :

- **Fin de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation**

Suppression définitive de la taxe d'habitation pour les 20 % des foyers restants jusqu'en 2023.

- **Réforme des indicateurs utilisés pour le calcul des concours financiers et de la péréquation**

Les règles de calcul de l'effort fiscal sont modifiées, se recentrent sur les produits perçus par la commune plutôt que sur la pression fiscale des ménages.

- **Rénovation du régime de responsabilité des ordonnateurs et comptables publics.**

Même si la séparation de l'ordonnateur et du comptable demeure un principe fondamental, un nouveau régime unifié de responsabilité financière devrait voir le jour en 2023.

- **Les concours financiers de l'État**

La dotation globale de fonctionnement sera stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,798 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 95 millions d'euros.

Les dotations d'investissement seront en hausse en 2022. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros, les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1 046 millions et 907 millions d'euros.

- **Le prolongement en 2022 de deux dotations liées à la crise sanitaire.**

La dotation à destination des régies ayant eu des pertes de recettes réelles de fonctionnement et d'épargne brute comparativement à 2019 est reconduite.
La dotation à destination des communes, EPCI, syndicats mixtes est reconduite pour les collectivités ayant eu une baisse de leur épargne brute de plus de 6,5% et une perte de leurs recettes tarifaires mais elle sera plafonnée.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

LE CONTEXTE LOCAL

L'impact de la crise sanitaire

En 2020, le fonctionnement du Simaje a été modifié suite aux deux mois de confinement au printemps et une fréquentation en diminution des accueils de loisirs l'été. La fermeture des écoles, des centres de loisirs, de la restauration scolaire a entraîné de facto une diminution des dépenses malgré de nouveaux achats liés aux protocoles sanitaires (masques, gels…).
Les contributions des communes étant quant à elles figées depuis 2018, le Simaje a pu dégager un excédent de fonctionnement de 2 011 669 € que nous retrouverons dans le résultat de l'exercice 2021.
L'année 2021 a repris une activité plus « normale » même si les différents protocoles sanitaires mis en place entraînent un effort important d'adaptabilité pour tous les services.
L'exercice 2021 enregistre un résultat de fonctionnement moindre de l'ordre de 942 000 €.
Des investissements sur les écoles se sont poursuivis en 2021, mais certains projets ont été décalés comme les travaux du multi accueil 60 places en raison de contraintes techniques.
L'exercice 2021 se termine donc avec un léger excédent d'investissement de 45 000 € en sus de celui de 2020.
Ces excédents capitalisés seront nécessaires pour autofinancer à compter de 2022 et les années suivantes plusieurs projets d'investissement de grande envergure : le multi accueil, la restauration scolaire et le centre aéré.
Certains postes de dépenses semblent être amenés à se pérenniser comme les achats liés à la crise, de nouveaux apparaissent avec l'équipement de capteurs en CO2 qui sera déployé en 2022 dans les écoles.

LES RESULTATS 2021

(ces résultats sont donnés à titre provisoire sur la base des éléments connus à ce jour, ils sont susceptibles d'être modifiés tant que l'exercice 2021 n'est pas clôturé)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses	BUDGET 2021	REALISE 2021	Chapitres Recettes	BUDGET 2021	REALISE 2021
011 Charges à caractère général	1 404 400,00	1 057 322,64	013 Atténuations de charges	55 900,00	101 920,07
012 Charges de personnel	4 946 000,00	4 873 010,89	70 Produits des services	458 300,00	539 523,40
65 Subventions et participations	1 294 990,00	1 259 509,28	74 Dotations et Participations	7 563 655,00	7 645 895,74
66 Charges financières	48 200,00	47 294,22	75 Revenus des immeubles	8 200,00	8 289,26
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	55,70	77 Produits exceptionnels		6 270,40
Total Opérations réelles	**7 696 590,00**	**7 237 192,73**	**Total Opérations réelles**	**8 086 055,00**	**8 301 898,84**
Amortissements	135 000,00	129 495,29	Excédent reporté 2020	2 011 669,00	
Dépenses imprévues	120 000,00		Reprise de subventions	7 500,00	7 500,00
Virt à la section investissement	2 153 634,00				
TOTAL DEPENSES	**10 105 224,00**	**7 366 688,02**	**TOTAL RECETTES**	**10 105 224,00**	**8 309 398,84**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021					**942 710,82**

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

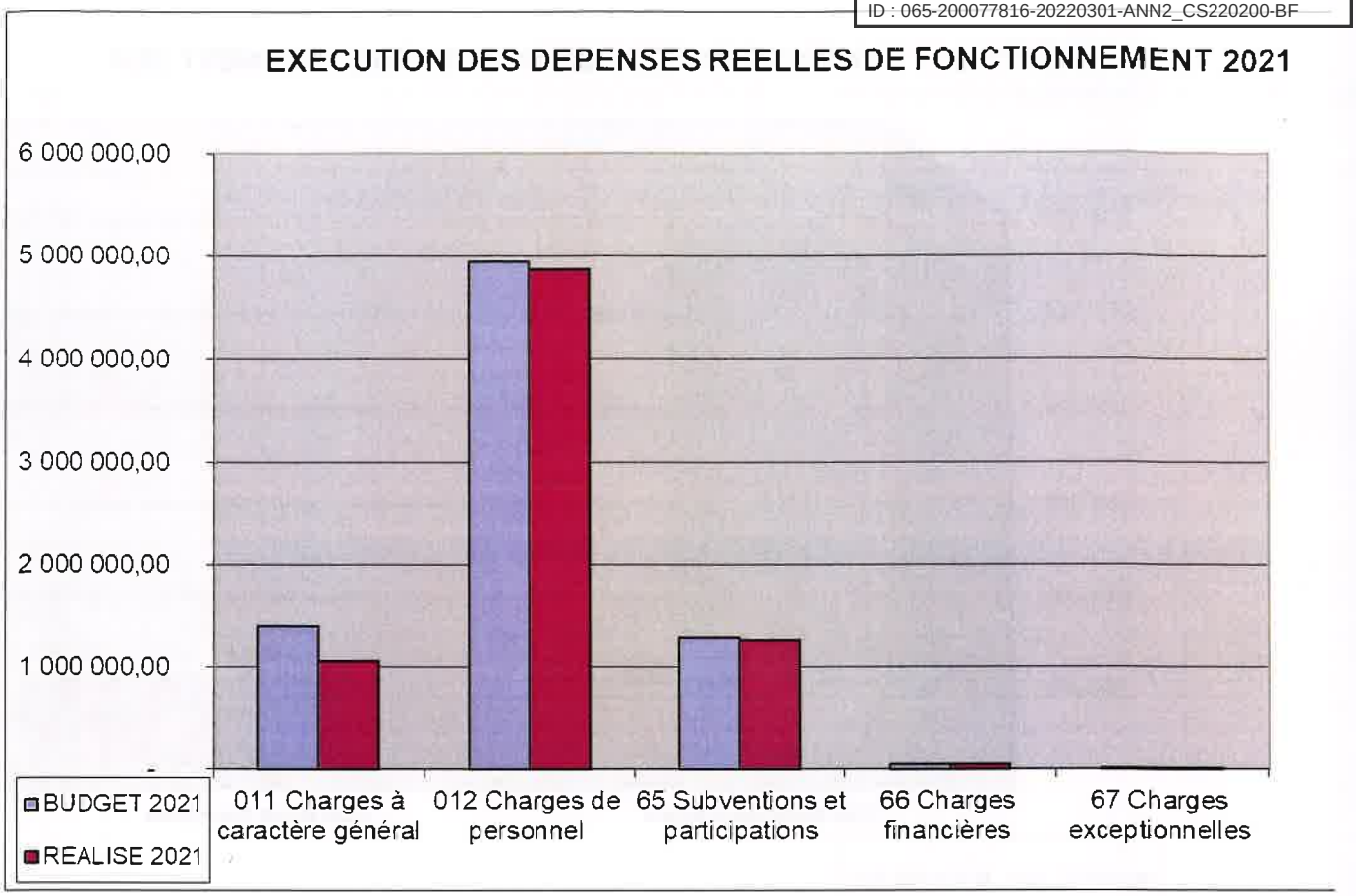

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2021	REALISE 2021	RECETTES	BUDGET 2021	REALISE 2021
Opérations équipement	2 635 312,00	328 528,89	Subventions	117 200,00	106 558,55
Opérations financières	232 000,00	231 463,20	Amortissements	135 000,00	129 495,29
Intégrations	112 240,00	112 233,72	Intégrations	112 240,00	112 233,72
Reprise subvention	7 500,00	7 500,00	Fctva 2019	205 000,00	205 044,69
			Affectation résultat N-1	172 040,00	172 040,32
			Virt de section fonctionnement	2 153 634,00	
Total	**2 987 052,00**	**679 725,81**	**Total**	**2 895 114,00**	**725 372.57**
			Excédent reporté 2020	**91 938,00**	
Restes à réaliser		**322 769,70**	**Résultat 2021**		**45 646,76**
Résultat définitif		**185 184,94**			

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

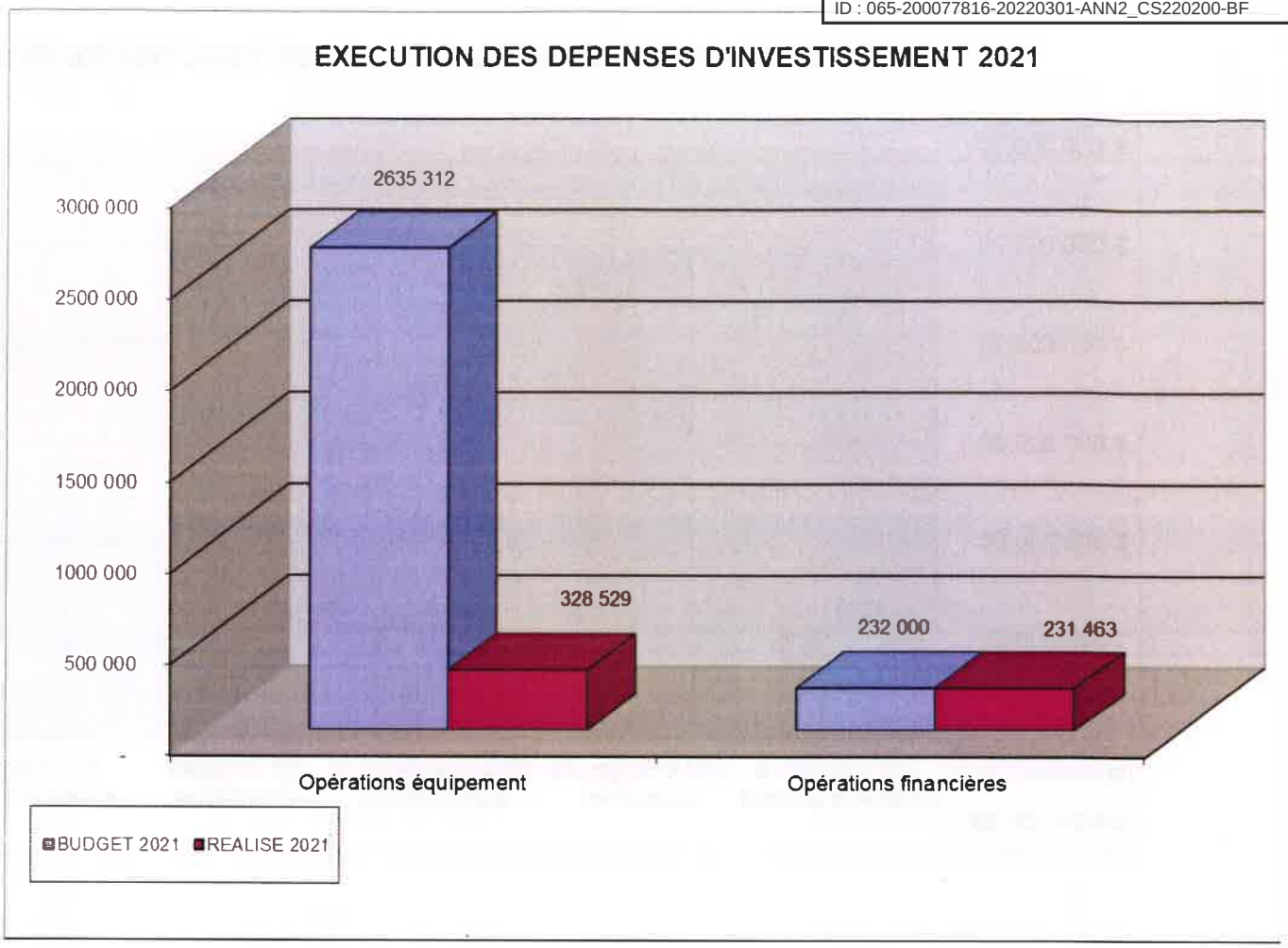

L'épargne brute est estimée à 1 064 706,11 €.

Le niveau d'épargne nette de l'exercice 2021 est estimé à 833 243 €.
Pour rappel, l'Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Remboursement du Capital de la Dette de l'exercice.
Elle mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2019/2020/2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021
057011 - Charges à caractère général	1 155 421	938 432	1 057 323
012 - Charges de personnel	4 571 438	4 629 756	4 873 011
65 - Autres charges de gestion courante	1 253 567	1 244 625	1 259 509
66 - Charges financières	57 660	49 534	47 294
67 - Charges exceptionnelles	408	83	56
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**7 038 494**	**6 862 430**	**7 237 193**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**
013 - Atténuations de charges	48 110	132 081	101 920
70 - Produits des services	542 918	311 637	539 523
74 - Dotations et participations	7 729 115	7 621 626	7 645 896
75 - Autres produits de gestion courante	14 131	11 312	8 289
77 - Produits exceptionnels	18 088	84 219	6 270
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**8 352 362**	**8 160 875**	**8 301 899**

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Opérations d'équipement	1 295 780	590 738	328 529
Opérations financières	617 123	205 988	231 463
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 912 903**	**796 726**	**559 992**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**
Subventions	455 529	245 138	106 559
Fctva sur N-2		164 690	205 045
Emprunts		380 000	0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**455 529**	**789 828**	**311 604**

LES ORIENTATIONS 2022

Un budget de fonctionnement en légère augmentation par rapport au budget 2021

Les montants estimés du budget 2022 sont donnés à titre indicatif et pourraient faire l'objet de modifications d'ici le vote du budget si nécessaire sans modifier de manière significative les grandes masses et les équilibres financiers.

I - FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,1 M € dont :

Les charges à caractère général estimées à 1 550 000 €

BP 2020	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	Prévisionnel 2022
1 469 179 €	938 432 €	1 404 400 €	1 057 323 €	1 550 000 €

Les frais d'administration comprennent les frais de fonctionnement de la structure : fournitures de bureau, assurances, frais d'insertion liés aux marchés publics, documentation, frais d'affranchissement. Ils restent stables.

Une enveloppe de 63 800 € est prévue pour **les dépenses informatiques** : dépenses de petit équipement, maintenance, location, abonnements téléphoniques et internet.

Le service de prévention envisage l'équipement en boucles magnétiques pour permettre l'accueil des personnes malentendantes des 12 écoles, du RAM et du Simaje pour un coût estimé à 4 100 € comprenant l'acquisition des appareils, la formation et la maintenance.

Au niveau des services techniques : sont prévues des peintures intérieures dans les locaux périscolaires de l'école d'Adé et dans les locaux de l'inspection académique. Un repérage amiante est prévu avant travaux à Honoré Auzon.
Des capteurs CO2 seront mis à dispostion pour les salles de classes et la restauration.
De fortes augmentations sont cependant à attendre sur les fluides malgré le marché avec le SDE : augmentation aussi bien en électricité qu'en gaz.

Concernant le Service scolaire, péri scolaire et extrascolaire : le budget est estimé à 204 140 €.
L'année 2022 va continuer à être impactée par la crise sanitaire. Des besoins en équipements spécifiques (masques, gel hydro alcoolique, produits nettoyant désinfectant à usage exceptionnel) restent nécessaires et impactent le budget 2022.
Des dépenses nouvelles vont impacter le service en 2022 : le paiement des collectes des ordures dans les écoles (+ 15 000 €), l'entretien du linge de la cuisine que Sarsan n'assure plus (+ 7 500 €), les annonces légales pour le renouvellement de marchés à renouveler cette année (+ 4 000 €), une étude pour le fonctionnement de la cuisine centrale dans le cadre d'une construction (+ 30 000 €).

Quelques exemples de Projets 2022 du service :

- Etudes surveillées :

Des études surveillées ont été mises en place sur les écoles publiques élémentaires du SIMAJE à compter du mois de janvier 2021 sur le temps périscolaire du soir (Auzon, Lapacca, RPI Poueyferré/Loubajac, Ossen et St Pé de Bigorre). Elles sont dispensées sur du temps périscolaire soit par des enseignants volontaires de l'école concernée soit par des élèves enseignants du mois de septembre au mois de juin chaque année. Ces professeurs sont rémunérés par le SIMAJE. Ces études se dérouleront de 16h30 à 17h15. Les familles doivent inscrire leur enfant au préalable auprès du périscolaire de l'école ou directement au SIMAJE. Ces études fonctionneront si et seulement si il y a au moins 5 enfants inscrits par soir et au maximum 25 enfants par étude et par soir. Ce temps n'engendre pas de participation financière supplémentaire à celui du périscolaire habituellement pratiqué. En 2021/2022, l'école de Lézignan a rejoint les écoles bénéficiaires de ce service offert aux enfants une fois par semaine.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

- intervenante en anglais :

Le SIMAJE en accord avec l'Education Nationale, a décidé de recruter une intervenante en anglais pour ouvrir les enfants à la culture et à la langue anglaise à partir du mois de novembre 2021 et ce, jusqu'à la fin du mois de juin 2022. Cette personne, native, agréée par l'Education Nationale, interviendra à raison de 12 heures hebdomadaire sur les écoles maternelle de Darrespouey et élémentaire d'Honoré Auzon.

Occitan :

Le SIMAJE en accord avec l'Education Nationale et en cofinancement avec le Conseil Départemental conventionne avec l'association PARLEM pour ouvrir les enfants à la culture et à la langue occitane. Les écoles de Poueyferré (2 classes), St Pé de Bigorre (2 classes), Lezignan (1 classe), maternelle du Lapacca (4 classes), Ossen (1 classe), Adé (2 classes) et maternelle de Lannedarré (2 classes) en bénéficient en 2021/2022 : soit deux classes supplémentaires par rapport à l'an dernier.

Projets Structurants proposés :

Cuisine centrale :

Le budget du service restauration est aujourd'hui stable.
Cependant, les denrées alimentaires augmentent.
La part des denrées alimentaires par repas confectionnés en vue de se rapprocher des prescriptions de la loi EGALIM (50% de produits de qualité (label, bio, local etc...) dont 20% de BIO), va augmenter de 5 centimes.
A ce jour la part « denrées alimentaires » s'élève à 1,75€ par repas et permet d'atteindre 35% de produits de qualité dont 10% de BIO.
De plus, suite à la nouvelle convention avec le lycée de Sarsan, le nettoyage du linge des équipes de cuisine incombe désormais au SIMAJE.
Pour rappel, le service de restauration (confection et portage – liaison chaude) pour les 12 restaurants satellites du SIMAJE et les accueils de loisirs est assuré en régie par le personnel du syndicat sur la cuisine du lycée collège de Sarsan. Le SIMAJE loue la cuisine au Conseil Départemental, qui doit engager des travaux de mise aux normes. Le SIMAJE souhaite lancer une étude de construction et de fonctionnement d'une cuisine afin de continuer à assurer en régie la confection des repas en liaison chaude pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs de son territoire. Et étudier la possibilité de confectionner des repas pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, voire le troisième âge.
Le site d'implantation sera celui de l'actuel centre aéré de Lourdes.

Accueil de loisirs de Lourdes :

Aujourd'hui cet accueil de loisirs est fermé car il ne répond plus aux normes en vigueur.
Les accueils de loisirs s'effectuent sur les écoles du territoire (multipliant les équipes d'animation et de restauration, engendrant des problèmes de cohabitation (Education Nationale/SIMAJE) et de fermeture anticipée pour entretien des locaux (autour du 15 août l'été)).
Le cabinet PROJEMA a été recruté pour faire une étude de réhabilitation et/ou construction des locaux sis 6, avenue Jean Prat afin d'en faire un accueil de loisirs du territoire en fonctionnement tout au long de l'année. En 2022, il va être demandé au cabinet de réaliser la phase 3 de la tranche ferme à savoir la rédaction du programme détaillé pour la construction de l'accueil de loisirs.
Ce projet devrait amener une amélioration des coûts, du fonctionnement et une augmentation des périodes d'ouverture, et permettre aux enfants de sortir de l'enceinte scolaire.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

Les charges du personnel sont estimées à 5 200 000 €

BP 2020	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	Prévisionnel 2022
4 933 880	4 629 756	4 946 000	4 873 011	5 200 000 €

Le maintien des effectifs scolaires sur les écoles du SIMAJE se poursuit sur l'année scolaire 2021/2022.
Afin d'assurer un accueil de qualité et de lutter contre la précarisation, il a été proposé dès la rentrée scolaire 2021 d'augmenter le temps de travail et de permettre à sept agents titulaires de passer à temps complet. De plus, six agents qui avaient depuis plusieurs années des contrats d'accroissement temporaire d'activités ont été stagiairisés à temps complet et deux agents à temps partiel (32h et 28h). Il reste encore 17 agents en contrat d'accroissement temporaire d'activité avec entre 24 heures et 30 heures hebdomadaire. 10 agents bénéficient de contrat de vacation (bus et pause méridienne, études surveillées, anglais, AESH).
Du fait de cette organisation, le besoin en saisonniers vacataires sur l'été 2022 sera moindre qu'en 2021. Sept agents sont en disponibilité pour convenances personnelles et un agent est mis à disposition de la ville de Lourdes avant d'envisager une mutation en septembre 2022.

Renfort des services :

- Recrutement d'1 agent de catégorie B au service des Ressources humaines mutualisé depuis le 1er décembre 2021, affecté spécifiquement au SIMAJE.
- Recrutement d'1 agent de catégorie B au Pôle des assemblées depuis le 8 novembre 2021, suite au besoin engendré par la démutualisation du Pôle avec la ville de Lourdes. Cet agent est également en charge du Règlement Général sur la Protection des Données.

➢ **Mise en œuvre des 1 607h :** à compter du 1er janvier 2022.

➢ **Déploiement du RIFSEEP :** En parallèle de la régularisation du temps de travail des agents, il a été acté la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au 1er janvier 2022.
Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes indemnitaires appliqués préalablement, il se compose de deux parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
- Le Complément Indemnitaire Annuel.

Le surcoût pour la collectivité s'élève à près de 100 000 €.

➢ **Mise en œuvre du télétravail :** il est ouvert la possibilité du télétravail de droit commun aux agents du SIMAJE éligibles au dispositif à compter du 1er janvier 2022.
Le principe d'indemnisation règlementaire fixe à 2,5 € le forfait journalier, plafonné à 220 € / an, dans la limite de 3 jours maximum télétravaillables par semaine.
A ce jour, 1 seule demande a été enregistrée au niveau du SIMAJE.

➢ **Poursuite de la refléxion des Lignes Directrices de Gestion (LDG) engagées en 2021.**

Les évolutions règlementaires :

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

➢ **Augmentation du Smic au 1er janvier 2022 :** La revalorisation du SMIC de 0,9% au 1er janvier 2022, liée à l'évolution de l'inflation, fait suite à une revalorisation de 0,99% au 1er janvier 2021 et de 2,2% au 1er octobre 2021. Le nouveau montant brut horaire est fixé à 10,57 € bruts, soit 1 603,12 € bruts mensuels, environ 1 269 € nets mensuels.
Cette augmentation engendre une **augmentation du minimum de traitement** dans la Fonction publique.

➢ **Dispositif de revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C au 1er janvier 2022 :** Les décrets n°2021-1818 et n°2021-1819 du 24 décembre 2021 viennent encadrer ce dispositif suivant 3 axes majeurs :

- La modification des grilles indiciaires des échelles C1, C2 et C3 : modification du nombre d'échelons, de la durée d'ancienneté de certains échelons et de leurs indices de rémunération.
- L'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle de 1 an pour les agents appartenant aux mêmes échelles.
- Nouvelles dispositions statutaires relatives aux classements et aux avancements des agents.

Ce dispositif aura pour conséquence des reclassements d'agents et une accélération de leur carrière sur des avancements d'échelon en lien avec la bonification d'ancienneté.

➢ **L'indemnité inflation :** Le versement de cette aide exceptionnelle est prévu par l'article 13 de la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 afin de préserver le pouvoir d'achat des personnes âgées d'au moins 16 ans résidant en France et dont le niveau de ressources « les rendent particulièrement vulnérables à la hausse du coût de la vie constatée au cours du dernier trimestre 2021 ».
Le décret n°2021-1623 du 11 décembre 2021 dispose des modalités de versement unique de cette indemnité de 100 € nets qui doit être versée aux agents éligibles avant le 28 février 2022 : agents qui ont perçu une rémunération inférieure à 26 000 € bruts au titre de la période courant du 1er janvier au 31 octobre 2021, soit 2 600 € bruts par mois.
Le versement de cette aide devrait être intégralement compensé par l'Etat par déduction des cotisations sociales déclarées auprès de l'URSSAF.
Pour le SIMAJE, cette indemnité a été versée au titre de la paye de janvier 2022 pour un montant total de l'ordre de 11 700 €.

➢ **En terme de cotisations :**

- Diminution de la cotisation au Centre de gestion qui passe de 1,30% à 1,10%
- Intégration d'une cotisation spéciale au bénéfice du dispositif de l'apprentissage à hauteur de 0,1% maximum de la masse salariale de la collectivité et perçue par le biais du CNFPT.

L'année 2022 :

➢ Dans le cadre de la Convention territoriale globale, il sera procédé au **recrutement d'un Chargé de coopération** de catégorie B à A pour répondre aux demandes de la CAF.
Ce poste devrait être mutualisé avec les autres organismes/collectivités impactés et devrait faire l'objet d'un subventionnement.

➢ **Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) :** Introduite par l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, cette réforme prévoit la participation obligatoire des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquels souscrivent leurs agents à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence. Ils doivent aussi participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents et destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident de la vie privée (complémentaire santé) à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence.
Un débat obligatoire de l'Assemblée délibérante sur la PSC devra être organisé en 2022, initialement avant le 18 février, mais les publications règlementaires sur les montants de référence précités n'ont toujours pas eu lieu et la participation des employeurs ne sera obligatoire qu'à partir de 2025 et 2026.

➢ **Elections professionnelles :** Les prochaines élections professionnelles se tiendront le 8 décembre 2022. Le Comité Social Territorial remplacera ainsi les instances actuelles du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en une instance unique.

➢ **Mutualisation des services:** Dans un souci de rationalisation des dépenses, poursuite de la politique de mutualisation des services supports entre la ville de Lourdes et le SIMAJE ainsi que d'une partie des services Propreté urbaine et Espaces verts sur des interventions spécifiques dans les écoles (ramassage des feuilles, tontes, tailles, élagages).
Le reversement financier du SIMAJE à la Ville devrait être identique à celui de l'année 2021 soit 290 K€.

➢ **Augmentation de l'assurance statutaire :** le taux de cotisation de l'assurance statutaire va passer de 4,58 % à 6,87 %.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :
Titulaires : 108
CDI de droits publics : 2
Contrats d'accroissement temporaire d'activité (CATA) : 17
Vacataires : 10
Remplaçants : 22

❖ **Les participations et subventions versées aux organismes estimées à 1 269 000 €**

BP 2020	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	Prévisionnel 2022
1 270 382 €	1 244 625 €	1 294 990 €	1 259 509 €	1 269 000 €

Les Participations versées à l'Ogec de Lourdes
Les conventions avec l'OGEC de Lourdes et de St Pé de Bigorre ont été renégociées fin 2020 pour une période allant jusqu'en 2026.
Le versement à l'OGEC de Lourdes en 2022 estimé à 320 000 € sera inférieur d'environ 10 000 € à celui de 2021, celui de l'école Ste Elisabeth de ST Pé (26 190 €) est légèrement inférieur de 3 000 € à celui de 2021.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :

- La crèche St Vincent de Paul pour 600 000 €
- La halte garderie la Souris Verte pour 210 000 €

Pour ces 2 subventions les montants 2021 sont maintenus en attente de plus amples informations de la CAF sur leurs nouvelles modalités de financement. Ces montants seront sans doute ajustés au moment du vote du Budget Primitif.

- Le comité d'entraide estimé à 30 000 € à confirmer après réception de leur résultat 2021.
- Les projets éducatifs dans les écoles pour 28 000 €
- La subvention versée au Sivu du Pibeste pour 14 000 €

Il conviendra d'inscrire également une enveloppe pour le remboursement des contributions parentales, les créances éteintes et les admissions en non valeur sur ce chapitre pour un montant de 5 000 €.
Depuis 2021, sont également inscrites sur ce chapitre les dépenses d'informatique en nuage pour 12 130 €.

❖ **Dépenses imprévues :**

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 120 000 € en dépenses imprévues pour pallier à des dépenses dont les montants et les dates d'exécution ne sont pas prévisibles à ce jour.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,1 M€ :

BP 2020	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	PREVISIONNEL 2022
8 156 749 €	8 160 875 €	8 086 055 €	8 301 899 €	8 088 000€

Les contributions financières des communes constituent la principale recette du Simaje :
Suivant le pacte financier conclu dès 2018 entre les 23 communes du Syndicat, elles correspondent aux attributions de compensation versées aux communes par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées correspondant à la charge évaluée des compétences transférées.
Dans un souci de solidarité avec la commune de Loubajac, l'article 8 des statuts du Simaje a été modifié en 2021.
Les contributions financières des communes sont donc identiques à celles de 2021 pour un montant global de 7 227 872 €.

Communes	Montants en €
ADE	265 843
LES ANGLES	40 289
ARCIZAC EZ ANGLES	83 433
ARTIGUES	8 248
BARLEST	104 370
BARTRES	166 865
BOURREAC	37 751
ESCOUBES POUTS	35 530
JARRET	102 150
JULOS	120 866
LEZIGNAN	118 011

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

LOUBAJAC	129 114
LOURDES	4 733 457
PAREAC	19 669
PEYROUSE	98 977
POUEYFERRE	291 539
ST PE DE BIGORRE	397 178
SERE LANSO	24 744
ASPIN EN LAVEDAN	160 203
OMEX	78 991
SEGUS	88 191
OSSEN	73 916
VIGER	48 537
TOTAL	**7 227 872**

Il est également précisé que si la participation financière demandée par le SIMAJE à ses communes membres dépasse le montant de 7 227 872 €, le solde sera réparti entre les communes membres au prorata de leur population DGF telle qu'elle est notifiée sur les fiches DGF.

Les principales autres recettes de fonctionnement sont :

- ✓ les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs estimées cette année à 467 200 €, augmentation de 10 centimes d'euros des tarifs de restauration afin de réduire l'impact de la hausse du coût des denrées, de confection et de portage.
- ✓ la participation financière des communes hors Simaje pour la scolarisation de leurs élèves (base 600 euros par élève) qui va permettre de générer une recette prévisionnelle de 25 200 € (montée en puissance jusqu'en 2026 pour arriver à 800 euros par an par élève),
- ✓ les subventions provenant de la CAF et du CD 65 pour un total de 279 600 €, les remboursements sur charges de personnel provenant de la Cpam et de notre assurance statutaire estimés à 50 000 €,
- ✓ les autres recettes proviennent de tiers pour remboursement de frais supportés par le Simaje : remboursement affranchissement CA TLP, fluides par la commune de Lourdes pour 6 800 €,
- ✓ les loyers perçus du Rectorat de 8 300 €,
- ✓ le remboursement des accompagnateurs scolaires par la CATLP,
- ✓ la subvention pour l'équipement des salles de classe en capteurs de CO_2.

II - INVESTISSEMENTS

L'enveloppe globale des investissements concernant les travaux et équipements est estimée à environ 3 M€ TTC (dont les restes à réaliser 2021 repris à hauteur de 322 770 €), sur la base du programme d'investissement suivant :

Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires

Une enveloppe de travaux estimée à 475 330 € TTC dont 258 830 € de reports 2021

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

- Travaux de sécurisation de clôtures dans plusieurs écoles,
- Rénovation des menuiseries dans les écoles de Poueyferré, Ossen, Primaire Lapacca, Honoré Auzon, Lannedarré et Ophite,
- Ecole Honoré Auzon : Changement de la centrale incendie,
- Ecole de Loubajac : Mise aux normes du réfectoire dans les locaux de l'ancienne mairie,
- Ecole de Lézignan : Création d'un local ménage,
- Ecole maternelle du Lapacca : Mise aux normes des locaux coupe-feu, rénovation de menuiseries, pose de volets roulants et changements de l'aire de jeux,
- Ecole maternelle de Darrespouey : Réfection de la cour d'école, réfection et mise en accessibilité des sanitaires,
- Ecole de Poueyferré : réfection de l'armoire électrique.

Acquisition / Renouvellement de matériel informatique : enveloppe de 65 650 €

Pour le service Prévention : 12 900 €
Acquisition de défibrillateurs sur le bâtiment du Simaje, à l'école maternelle du Lapacca, dans les écoles primaires du Lapacca et d'Honoré Auzon.
Acquisition de tabourets ergonomiques pour le personnel d'animation dans les écoles ainsi que des sièges ergonomiques pour la cuisine de Sarsan.
Une enveloppe de 1 500 € est prévue pour l'acquisition de mobilier adapté au poste de travail.

L'acquisition d'une autolaveuse pour le bâtiment administratif est prévue pour 2 500 €.

Mobilier et équipements pour les écoles et les cantines : 82 950 €
Nous allons poursuivre le plan pluriannuel de renouvellement du mobilier vieillissant des écoles et des restaurants satellites par du mobilier davantage ergonomique et acoustique pour une meilleure posture et aussi limiter l'usure prématurée des agents, et un meilleur confort pour les enfants.

Multi Accueils 60 places
La localisation initiale n'ayant pu aboutir, des études sont en cours pour finaliser un nouvel emplacement.
193 000 € sont prévus pour des études géotechniques, les frais d'insertion pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'œuvre pour la construction, les frais de contrôle technique et la mission CSPS.
Parallèlement une étude de fonctionnement est prévue pour évaluer les charges à venir.

Cuisine centrale
Pour rappel, le SIMAJE confectionne en régie les repas destinés aux écoles et aux accueils de loisirs, sur la cuisine de Sarsan par le biais d'une convention de location avec le Conseil Départemental. Les conditions de travail tant pour le personnel du conseil départemental que celui du SIMAJE ne sont pas satisfaisantes.
La dernière étude, menée par le Département, fait apparaître que d'importants travaux de restructuration et d'extension sont nécessaires afin que les repas destinés au lycée collège de Sarsan et au SIMAJE puissent être confectionnés dans des conditions satisfaisantes. Cette reconfiguration de la cuisine en une unité centrale de production aura comme impact pour le

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

SIMAJE une participation financière à ces travaux de l'ordre de 1 250 000 euros, la mise à disposition d'une partie des agents en régie déjà en poste qui seraient placés sous la responsabilité du département et une non confection des repas durant les vacances scolaires. Le SIMAJE n'aurait plus la maîtrise des achats des denrées.
Aussi le SIMAJE souhaite engager une étude sur la construction de sa propre cuisine centrale sur le site actuel du centre aéré, afin de garder un fonctionnement en régie.

Un budget de 38 000 € est proposé pour les frais d'insertion et les frais d'étude de construction.
Parallèlement, une étude de fonctionnement de 30 000 € sera lancée.

Centre Aéré de Lourdes
Aujourd'hui, cet accueil de loisirs est fermé car il ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Les accueils de loisirs s'effectuent donc sur les écoles du territoire, multipliant les équipes d'animation et de restauration
Des crédits de reports pour 22 877 € sont inscrits, 6 000 € complémentaires sont prévus pour une étude du sol ainsi que l'actualisation des tarifs du cabinet PROJEMA qui a été missionné pour estimer le coût de réhabilitation de la structure identifiée comme un lieu de vacances hors des structures scolaires.

Investissements relatifs au multi accueil 25 places
Enveloppe estimée à 3 000 € TTC pour sécuriser la toiture en installant une ligne de vie.

Dépenses pour la signalétique et les enseignes du Relais Petite Enfance : 2 900 € pour financer le changement d'appelation du RAM au Relais Petite Enfance.

Opérations non individualisées
Les projets importants du multi accueil 60 places, de la cuisine centrale et du centre aéré de Lourdes étant en cours de réflexion à ce jour, au vu des incertitudes liées au rendu des études et au calendrier, il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 1,9 M€ pour ces opérations dont le chiffrage doit être affiné.
Cette enveloppe pourra être redistribuée par une décision modificative dès finalisation du coût de ces investissements et des possibilités de subventions par les différents partenaires.

LA DETTE

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2022 est de 2 158 556 €
Encours de la dette par habitant au 01/01/2022 = 96,12 €
Sur la base de la population DGF 2021 : 22 458 hab

Structure de la dette :
A ce jour : 10 emprunts sont en cours de remboursement, tous classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

Annuités 2022 : 276 831 € - Dont intérêts = 43 230 €
- Dont capital = 233 601 €

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF

Etat de la dette au 01/01/2022

DESTINATION DES PRETS	PRETEUR	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2022
Ecole Poueyferré	Crédit Agricole	320 000	164 291,23 €
Accueil Loisirs St Pé	CAF	35 000	14 000,00 €
Construction école St Pé	Caisse Epargne	1 200 000	580 000,00 €
Investissements 2018	Crédit Agricole	340 000	278 161,03 €
Investissemens 2018	Caisse Epargne	216 667	174 310,67 €
Investissements 2018	Banque Postale	346 000	278 235,37 €
Investissements 2018	Caisse Epargne	123 200	99 115,68 €
Bâtiment administratif	Crédit Agricole	550 000	97 243,54 €
Ecole Ossen	Crédit Agricole	150 000	119 167,65 €
Investissements 2020	Crédit Agricole	380 000	354 030,92 €
Total		**3 660 867 €**	**2 158 555,99 €**

Evolution de la dette de 2022 à 2036 :

Années	Capital restant dû au 01/01	Capital	Intérets
2022 :	2 158 555,99	233 601,21	43 229,68
2023 :	1 924 954,78	235 787,68	38 275,21
2024 :	1 689 167,10	238 023,99	33 270,91
2025 :	1 451 143,11	207 896,84	28 215,54
2026 :	1 243 246,27	206 736,68	23 107,70
2027 :	1 036 509,59	209 130,32	17 946,06
2028 :	827 379,27	204 739,32	12 729,03
2029 :	622 639,95	126 135,03	8 564,09
2030 :	496 504,92	107 730,96	6 795,16
2031 :	388 773,96	109 353,25	5 172,87
2032 :	279 420,71	111 002,37	3 523,75
2033 :	168 418,34	99 709,39	1 847,28
2034 :	68 708,95	36 356,51	843,21
2035 :	32 352,44	22 954,69	417,45
2036 :	9 397,75	9 397,75	146,70
		2 158 555,99	**224 084,64**
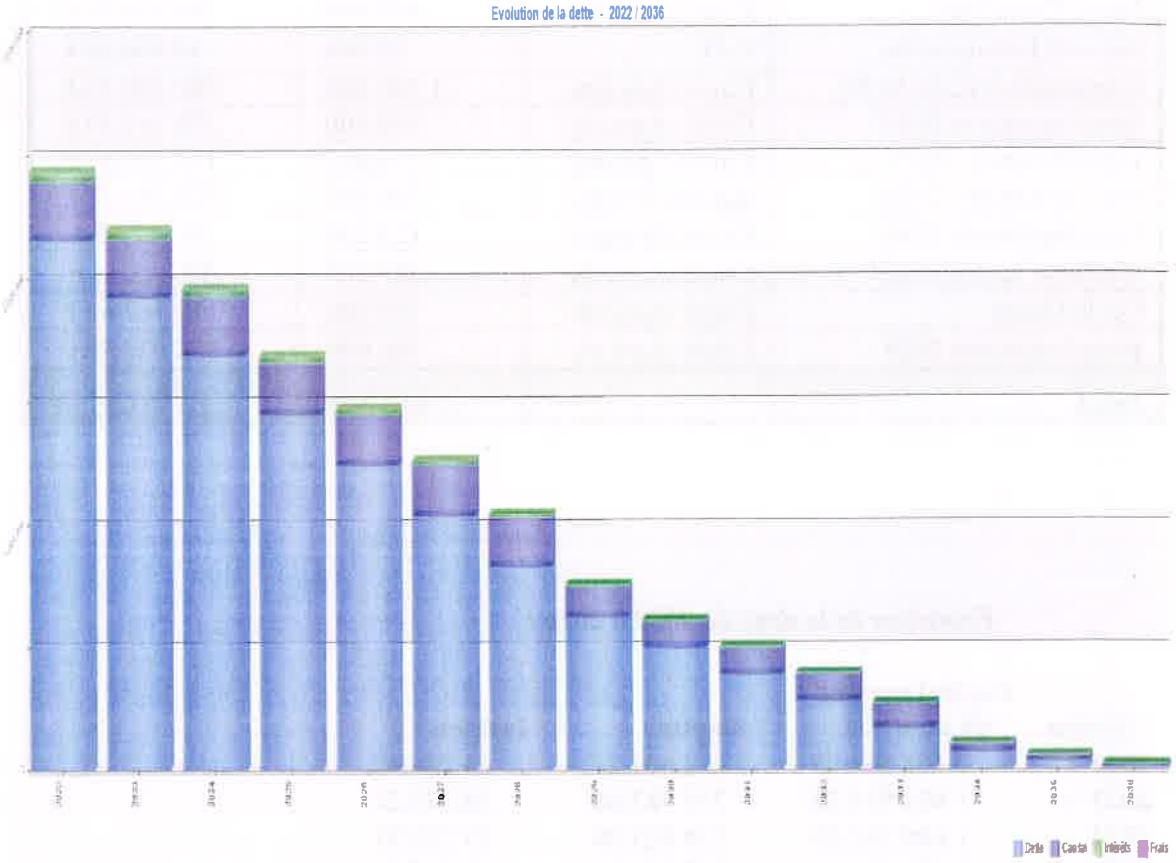
Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 065-200077816-20220301-ANN2_CS220200-BF